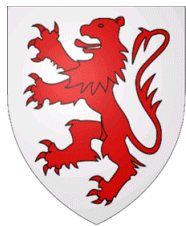


REPUBLIQUE FRANÇAISE
Département de l'Hérault



Gigean

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS
DU MAIRE DE LA COMMUNE DE GIGEAN**

D17-2022

OBJET : MARCHE N° 22GIG003_ AMENAGEMENT DU SQUARE CAPITAINE CARLES A GIGEAN –

Monsieur le Maire de la Commune de Gigean,

- Vu le Code général des collectivités territoriales et plus particulièrement les articles L 2122-22 et L 2122-23 ;
- Vu la délibération du Conseil municipal du 25 mai 2020, lui donnant délégation conformément aux textes susvisés
- Vu le Code de la Commande Publique et notamment ses articles L.2123-1 et R.2123-1 à R.2123-7 relatifs aux marchés passés selon une procédure adaptée,
- Vu l'arrêté du 30 septembre 2021 modifiant l'arrêté du 31 mars 2021 portant approbation du cahier des clauses administratives générales applicables aux marchés publics de travaux
- Considérant la nécessité de passer un marché pour XX, décomposé en XX lots :
 - Lot 1 : Démolitions, aménagements urbains de surfaces.
 - Lot 2 : Réseaux secs : électricité et éclairage.
 - Lot 3 : Equipements sportifs.
 - Lot 4 : Plantations.

DECIDE

Article 1^{er} :

Un marché n° 22GIG003 relatif l'aménagement du square capitaine Carles pour la Ville de Gigean est attribué, après mise en concurrence, aux opérateurs économiques désignés ci-après :

Lot	Désignation	Numéro de marché	Titulaire	Montant € HT
1	Démolitions, aménagements urbains de surfaces	22GIG003L1	Groupement JOULIE TP - EUROVIA MEDITERRANEE Rue des Barrys joulie-tp@eurovia.com 34660 COURNONSEC	Tranche Ferme : 120 996.30€ Tranche optionnelle : PARCELLE AP 1 17 719,65€

2	Réseaux secs : électricité et éclairage	22GIG003L2	SERPOLLET Domaine de la Barthe sebastien.vicherd@serpollet.com 34660 COURNONTERRAL	27 519.00€
3	Equipements sportifs	22GIG003L3	Mandataire : SPORT ENVIRONNEMENT 3024, av Albert Einstein 34000 MONTPELLIER Co-Traitant : HUSSON Route de l'Europe BP1 68650 LAPOUTROIE	45 374.00€
4	Plantations	22GIG003L4	BRL ESPACES NATURELS ZAC Aéroportuaire Méditerranée CS 7002 34137 MAUGUIO CEDEX	Tranche Ferme : 17 133.35€ Tranche optionnelle : PARCELLE AP 1 4 292.30€

Les prestations sont réglées par un prix global et forfaitaire, Taux de TVA à 20%

Article 2 :

L'exécution du marché débute à compter de la date fixée par ordre de service. L'exécution des travaux débute à compter de la date fixée par l'ordre de service prescrivant de commencer les travaux, et sera de :

Lot 1 : Démolitions, aménagements urbains de surfaces.

Tranche ferme : 5 mois y compris la période de préparation

Tranche optionnelle : 2 mois y compris la période de préparation

Lot 2 : Réseaux secs : électricité et éclairage.

Tranche ferme : 2 mois y compris la période de préparation

Lot 3 : Equipements sportifs.

Tranche ferme : 2 mois y compris la période de préparation

Lot 4 : Plantations.

Tranche ferme : 2 mois y compris la période de préparation

Tranche optionnelle : 2 mois y compris la période de préparation

Article 3 :

La dépense sera prélevée sur les crédits inscrits sous les imputations suivantes, pour tous les lots :
Fonction 821-Opération 951

- Conformément à l'article L. 2122-23 du CGCT, il sera rendu compte de la présente décision au Conseil Municipal,

- Monsieur le Directeur général des services est chargé de l'exécution de la présente décision,

- La présente décision peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Montpellier dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou publication et de sa transmission au contrôle de légalité,

Fait à Gigean, le 22 septembre 2022

Le Maire,

Le Maire,

Marcel STOECKLIN